

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 4

Artikel: Les commentaires de la presse sur le vote du 17 février
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383514>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cotisations versées par les fédérations à l'Union syndicale en 1923

Fédérations	Cotisations arriérées payées pour 1922	1923 Membres payants		Par trimestre	Trimestres	1923 Sommes
		à 80 Ct.	à 40 Ct.			
	Fr.			Fr.		Fr.
1. Ouvriers du bois et bâtiment	—	12,053	—	2410. 60	4	9,642. 40
2. Ouvriers du vêtement et du cuir	3489. 40	2,404	697	550. 50	1	655. 41
3. Relieurs	—	582	596	176. —	4	704. —
4. Fédération des choristes et corps de ballet	96. —	123	—	24. 60	4	98. 40
5. Cheminots	—	37,996	—	7599. 20	4	30,396. 80
6. Ouvriers des communes et de l'Etat	—	10,416	—	2083. 20	4	8,332. 80
7. Commerce, transports et alimentation	—	8,065	3,241	1937. 10	4	7,748. 40
8. Chapeliers	—	185	67	43. 70	4	174. 80
9. Lithographes	—	829	—	165. 80	4	663. 20
10. Métallurgistes et horlogers	—	33,147	3,443	7173. 70	4	28,694. 80
11. Papier et arts graphiques	—	1,202	363	276. 70	4	1,106. 80
12. Employés des postes	—	7,549	—	1509. 80	4	6,039. 20
13. Personnel de la broderie	—	1,109	582	280. —	4	1,120. —
14. Employés des télégraphes	75. 60	362	—	72. 50	4	290. —
15. Ouvriers des téléphones et télégraphes	—	1,557	—	311. 40	4	1,245. 60
16. Ouvriers du textile en fabrique	—	5,037	6,087	1616. 20	4	6,464. 80
17. Ouvriers du textile à domicile	—	—	3,860	386. —	2	772. —
18. Typographes	—	4,750	—	950. —	4	3,800. —
19. Mécaniciens-dentistes	—	205	—	41. —	4	164. —
20. Personnel des banques, Zurich	400. —	400	—	80. —	3*	240. —
Cotisations arriérées de 1922	4061. —	127,971	20,936			108,353. 41
Total des cotisations pour 1923						4,061. —
						112,414. 41

* La Fédération des employés de banques de Zurich s'est dissoute au 1er octobre 1923.

ter les sommes envoyées directement par les fédérations aux organisations professionnelles sœurs.

Tous les fonds gérés par l'Union syndicale suisse se montaient à fin 1923 en chiffre rond à 176,000 fr.

Il ressort de ce court exposé, qu'au point de vue purement administratif l'Union syndicale a dû faire face à un travail considérable, et nous sommes heureux de constater que ce grand travail donna confiance et qu'il fut apprécié par chacun.

Le développement de la situation financière de l'Union syndicale suisse depuis 1909.

Année	Sommes au bilan	Fortune	Souscriptions
	Fr.	Fr.	Fr.
1909	49,857.15	9,454.99	26,736.92
1910	43,453.90	12,232.63	7,770.57
1911	36,391.82	12,963.34	10,950.93
1912	26,396.93	13,621.41	1,398.10
1913	28,237.59	8,019.88	5,851.—
1914	31,797.22	9.30	16,559.20
1915	28,160.97	10,345.66	—
1916	28,163.82	13,466.01	4,672.35
1917	45,566.08	10,885.95	10,554.25
1918	70,651.73	19,141.72	6,420.—
1919	119,697.43	30,534.22	8,950.—
1920	143,254.02	36,088.35	103,743.40
1921	225,340.69	97,963.44	548,310.35
1922	196,313.30	110,443.52	238,943.76
1923	174,622.—	97,825.96	128,855.11

Terminons par quelques remarques concernant le budget pour 1924. Une comparaison avec les comptes de 1923 ne marque pas de grandes différences. Des dépenses extraordinaires ne sont pas à prévoir. Seules les subventions aux secrétariats ont augmenté. La situa-

tion nous oblige à de grandes économies si l'on veut finalement que les dépenses balancent les recettes. Il est dès lors indiqué de renoncer pour le moment à réaliser certains desirs qui se sont fait jour dernièrement quant au développement de nos institutions.



Les commentaires de la presse sur le vote du 17 février

L'importance de ce vote nous engage à donner à titre documentaire les impressions de la presse. Nos lecteurs les compareront certainement avec intérêt.

La Liberté (catholique):

« Le dégoût du travail qui s'est manifesté par le vote d'hier est l'indice affligeant d'un état pathologique de notre corps social. Le travail a donc cessé, pour beaucoup, d'être une loi naturelle de la vie; on le supporte en le détestant, parce qu'il faut bien travailler pour vivre; on n'y trouve plus la satisfaction et la fierté qu'y mettaient les générations antérieures. Et pourtant, combien le joug du travail ne s'est-il pas allégé grâce aux mille perfectionnements du progrès, grâce aux multiples garanties de sécurité et d'hygiène! »

La Gazette de Lausanne (conservatrice):

« Notre industrie étant placée devant l'obligation de baisser les salaires ou de prolonger la durée du travail, les partisans de la revision voulaient, dans l'intérêt des ouvriers, que l'on choisît le moindre mal.

Appelé à choisir entre ces deux moyens, le peuple, dans sa majorité, s'est prononcé contre la prolongation du travail. Il en résulte que beaucoup d'industries se-

ront obligées de baisser les salaires pour éviter une fermeture des ateliers. Ecrasés d'impôts de tous genres, les contribuables s'opposent en tout cas à ce que l'État fasse de nouveaux sacrifices financiers pour venir au secours de l'industrie en détresse ou pour lutter contre le chômage. Les ouvriers qui seront privés de travail ou qui toucheront des salaires insuffisants n'auront dès lors qu'à s'en prendre aux fonctionnaires fédéraux ou aux chrétiens sociaux, qui ont fourni l'appoint nécessaire au rejet de la réforme.»

La Tribune de Lausanne (neutre):

« Deux constatations seulement, qui nous paraissent ressortir avec évidence de la votation d'hier:

On veut en faire le moins possible. Nous admettons bien volontiers, nous l'avons répété à de très nombreuses reprises, que la semaine de 48 heures est suffisamment longue pour les hommes qui travaillent dans des industries dangereuses, dans celles où une attention de tous les instants est de rigueur, qui stationnent à côté de machines bruyantes ou manipulent des matières dangereuses; mais il est des professions où l'on peut faire neuf heures sans s'exténuer et sans s'abrutir: et c'est cela que l'on n'a pas voulu comprendre. On saisit plus aisément, à notre époque, le pourquoi d'un système politique de vastes dimensions que le pourquoi d'une roue qui tourne.

D'autre part, la votation d'hier sera, nous l'espérons, une leçon pour le législateur fédéral. L'incroyable légèreté que l'on a mise à fabriquer des lois de première importance, pendant une période exceptionnelle, ne saurait être mieux établie et condamnée que par le scrutin d'hier; on saura maintenant que le provisoire devient bien vite le durable, et que des citoyens à qui l'on octroie la semaine de 48 heures ne sont aucunement disposés à la laisser là lorsqu'ils en ont reconnu les avantages immédiats « pour eux ». Et le sens du devoir social est si complètement atrophié de nos jours, que l'on a vite fait de choisir entre l'individu et l'ensemble. Chacun pour soi et Dieu pour tous. »

L'Impartial (neutre):

« Il faut certainement chercher dans la conviction du peuple que la journée de huit heures est une mesure d'apaisement et de justice sociale, le secret de ce mouvement unanime qui a mené des bataillons si denses au scrutin. On peut discuter s'il y a utilité à ce que le dogme des huit heures figure dans la Constitution, au lieu de rester matière à discussion entre les syndicats et les patrons. Mais il n'est pas moins vrai que le peuple considère la journée de huit heures comme la journée normale de notre époque. Il estime qu'elle correspond au progrès du machinisme qui permet à l'ouvrier de participer dans les meilleures conditions sociales, hygiéniques et morales à la vie et à la prospérité du pays. Et c'est pour ne pas se déjuger que le peuple, appelé à choisir entre une prolongation de travail de deux heures, qui n'était pas énorme, mais qui lui inspirait une certaine crainte, et le statu quo qu'il a expérimenté, a préféré conserver le second. »

Le Journal de Genève (conservateur):

« Le vote de dimanche n'a pas été dicté par la raison, mais par une impulsion sentimentale; on n'a pas voulu retirer quoi que ce soit, fut-ce le plus modeste allègement à une loi trop rigide, de ce qui a été accordé en 1919, à l'heure où l'on rêvait la paix mondiale immédiate entre les nations et les classes sociales. C'eût été explicable si la même attitude avait été observée dans tous les pays et tous les continents; mais on paraît avoir oublié que les États-Unis, qui nous ont poussés dans cette voie, ont soigneusement refermé la porte derrière nous et sont partis en toute liberté, dans une

autre direction. Si bien qu'aujourd'hui, dans tous les pays où l'on a refusé la semaine de 48 heures — et il en est de même chez ceux qui ne l'observent pas — les gros industriels se frottent les mains en apprenant le résultat du plébiscite suisse, et ils pourront d'autant mieux profiter de la situation que la concurrence helvétique sera plus handicapée par la volonté des électeurs. »

Le Courrier de Genève (catholique):

« Il est certain qu'un grand nombre d'électeurs sont restés jusqu'au dernier moment dans l'indécision. Beaucoup se seront abstenus; convaincus que la loi actuelle n'est pas satisfaisante, ils ont cependant été fortement impressionnés par les arguments graves et nombreux élevés contre la révision telle qu'on la leur soumettait. Est-il sûr que, dans un tel domaine, le suffrage universel puisse donner une décision louable et raisonnable? Quand bien même des chefs d'industries, des spécialistes parfaitement informés auraient des raisons excellentes de modifier la loi sur les fabriques, il est clair qu'ils ne parviendraient qu'à grand-peine à les faire triompher devant le peuple, auquel des nécessités économiques parfois très délicates ne sauraient être aisément rendues sensibles.

Si le fâcheux esprit de lutte de classe introduit par le marxisme dans la vie sociale ne sévissait pas, la question de la durée du travail se réglerait par des négociations au sein des professions elles-mêmes. »

La Revue, Lausanne (radicale):

« Au point de vue économique, la journée d'aujourd'hui a été mauvaise. Certes, il n'y a rien de changé à la situation actuelle en ce sens que l'autorité fédérale continuera comme jusqu'ici à accorder, le cas échéant, aux intéressés le droit de travailler 52 heures par semaine; il ressort, en effet, de toute la campagne que la majorité juge non seulement suffisantes mais nécessaires les dérogations autorisées par la loi actuelle. Mais de nombreux fabricants, qui comptaient sur la semaine de 54 heures pour sortir leur entreprise du marasme, seront forcés de chercher d'autres solutions: réduction des salaires, émigration, etc. On peut s'attendre, en outre, que des industries importantes, frappées par la baisse du franc français, réclameront prochainement le bénéfice de restrictions d'importation, qui, jusqu'ici, n'étaient appliquées que sur nos frontières du nord et de l'est. »

La Feuille d'Avis de Neuchâtel (neutre):

« La question posée devant les votants n'était peut-être pas d'une éblouissante clarté dans tous ses éléments; quant à la décision populaire, elle est très claire: elle confirme la vérité de cette constatation, à laquelle les économistes ont donné le nom de loi du moindre effort. »

Le Démocrate, de Delémont (radical):

« L'on est en droit de craindre que la Suisse n'aille au-devant d'une situation toujours plus compliquée, et dont la solution deviendra terriblement pénible. On ne voit pas très bien aujourd'hui par quels moyens l'on réussira à sortir de la crise. Il est bien difficile d'admettre cependant que l'on pourra continuer de maintenir l'harmonie entre les industries d'exportation et celles, un peu factices, qui ont été créées au cours de la guerre, qui ne vivent que grâce aux limitations d'importation, dont l'effet est de renchérir la vie. Car nous ne pouvons évidemment supporter longtemps le fardeau de 42,000 chômeurs, qui frappe surtout les industries d'exportation. Il faudra renoncer à entretenir des industries superflues et favoriser l'émigration. »

L'Effort (progressiste-national):

« Si le peuple suisse se montre actuellement un peu rébarbatif à la création de nouvelles œuvres sociales, il

n'admet pas que l'on démolisse ce qui a été édifié. En présence du projet de la majorité parlementaire, il a répondu honnêtement et loyalement: « Ce qui est donné est donné. »

Le Neuchâtelois (radical):

« Les dispositions en cause et qui auraient permis, dans des circonstances spéciales et bien définies, des dérogations momentanées au principe de la semaine normale de 48 heures, étaient entourées de telles réserves qu'à notre sens, aucun abus n'était à redouter. Mais la voix de ceux qui ont exprimé la froide raison et qui souhaitaient l'application de prescriptions légales plus souples dans les moments difficiles, n'a pas été entendue. Les ouvriers des usines ont cru que ce qu'ils regardent et ce que nous tenons avec eux comme une belle conquête sociale, était mis en question, et ils ont donné partout en masses compactes contre un régime d'exceptions et de dérogations qu'ils jugeaient pouvoir présenter certains dangers. »

La Suisse libérale (libérale conservatrice):

« Il appartient d'ailleurs au Conseil fédéral d'atténuer dans une certaine mesure les suites fâcheuses qu'entraînera la votation d'hier en continuant d'appliquer l'article 41 actuel avec la plus large libéralité. C'est une tâche à laquelle nous sommes certains qu'il ne faillira pas. Tout doit être tenté pour que notre pays ne perde aucune occasion de travail. La partie de notre population qui a généreusement fait son devoir de solidarité à l'égard des chômeurs ne souffrirait pas que, pour faire plaisir à quelques meneurs de syndicats, l'on créât des embarras à nos industriels et que, par une incompréhension des difficultés dans lesquelles ceux-ci se trouvent, l'on contribuât à grossir nos armées de sans-travail. »

National-Zeitung, Bâle (gauche-radical):

« Le peuple suisse a jugé dimanche une fois de plus le travail de son Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale. Il s'est opposé et, selon nous, avec raison, à ce qu'une loi qui n'avait été en vigueur que depuis quatre ans soit inconsidérément sacrifiée à une situation momentanée, après que l'ancienne loi avait été tolérée sans autre pendant plus de quarante ans. On a voulu faire croire au peuple que la révision de l'article 41 était absolument indispensable, mais la preuve n'était pas possible et plus on s'efforçait de la fournir, plus les adversaires acquéraient la conviction que, dans cette lutte, il s'agissait bien moins de la révision en elle-même que du fait que la réaction étant devenue plus forte ces dernières années, voulait profiter d'un moment favorable pour frapper un adversaire affaibli. »

De *La Suisse*, Genève (neutre):

« A l'exception de Lucerne, Unterwald, Fribourg, Appenzell, Grisons et Vaud, tous les cantons ont rejeté la modification proposée, et cela avec des majorités qui montrent assez qu'aux suffrages socialistes et chrétiens-sociaux, nombreuses s'y sont jointes les voix du parti bourgeois (radical), comme du parti conservateur (catholique). »

Si, à Genève, l'inaction du comité — dit d'action — en faveur de la loi laissait prévoir l'imposant succès de ses adversaires, la majorité dans l'ensemble de la Suisse a dépassé, et de beaucoup, les pronostics les plus optimistes de ceux qui firent campagne contre l'art. 41 nouveau. »

Droit du Peuple, Lausanne (socialiste):

« Ainsi se trouve consacré le plus grand progrès peut-être que jamais démocratie ait été appelée à réaliser. C'est la route largement ouverte au développement moral, intellectuel et physique des masses laborieuses, et

ce progrès nous en promet d'innombrables autres. Avec un moral plus élevé, une intelligence plus cultivée, une santé plus forte, notre peuple, comme les autres, du reste, pourra aborder les grands problèmes sociaux qui se posent et les résoudre heureusement. Les démocraties ne peuvent exister sans un certain développement des individus qui les composent. La journée réduite se réalise au bon moment pour permettre les évolutions nécessaires. »

Disons-le franchement, la victoire de dimanche nous satisfait d'autant plus et son résultat sera d'autant plus fécond qu'il ne s'agit pas du triomphe d'une classe sur une autre. Elle est le triomphe des esprits éclairés et hardis sur l'esprit de routine, sur l'ignorance, le parti pris aveugle, l'égoïsme borné. Toutes les classes en profiteront. Les paysans eux-mêmes, qui ont été nos principaux adversaires dans cette campagne, ne tarderont pas à s'apercevoir que la journée de travail réduite est un bienfait pour le pays tout entier, et ajoutons, pour tous les pays, car le peuple suisse est le seul qui, de par ses institutions, est appelé à trancher directement pareille question. C'est une pierre de touche pour les autres nations qui sont en face du même problème. »

De *l'Action radicale*, organe des jeunes-radicaux genevois.

« Encore cette fois, le peuple a fait preuve de clairvoyance dans cette circonstance. Il ne s'est pas laissé égarer par ceux qui essayaient de lui faire accroire qu'il suffisait d'imposer deux heures de plus de travail par semaine pour sauver notre industrie et faire renaître la prospérité. Il a compris qu'en augmentant le nombre des heures de travail, à un moment où il n'y a pas assez de travail pour tous, on augmenterait encore le nombre des chômeurs... »

... Parmi les motifs qui ont déterminé un si grand nombre de citoyens à se prononcer contre le nouvel article 41, il en est un qui domine tout le débat, c'est la volonté du peuple suisse de s'opposer à la politique douanière du Conseil fédéral et des Chambres fédérales... »

... Une telle politique est absolument néfaste aux intérêts du pays. C'est là qu'il faut chercher une des principales causes du marasme de nos industries qui, tant que cette politique subsistera, seront dans l'impossibilité d'obtenir une réduction de leurs frais de production, leur personnel ne pouvant consentir à des diminutions de salaire. »

La Sentinelle, La Chaux-de-Fonds (socialiste):

« La coalition antiouvrière a reçu hier un coup qui la fait chanceler. Pour qu'elle s'écroule, il suffira que les organisations ouvrières conservent tout leur calme, tout leur sang-froid, toute leur pondération, tout leur sens des réalités et des possibilités, mais aussi toute leur tenacité, toute leur persévérance, pour réaliser méthodiquement et pacifiquement leur programme et poursuivre leurs revendications. »

Le Quotidien, Paris (organe de gauche):

« Au moment où les huit heures sont attaquées dans le monde presque entier, de la France à l'Autriche, et de la Belgique à l'Italie, la votation que la Suisse vient d'émettre prend une importance toute spéciale. »

La Suisse, comme tous les Etats, avait adopté la journée de huit heures en 1919. Mais le patronat helvétique ne s'était pas avoué vaincu.

La réaction a été féroce dans les cantons ces trois dernières années. Une première proposition de loi qui touchait à la liberté de la grève avait été déposée à Berne. Elle fut anéantie par le referendum.

Rendons hommage à cette procédure démocratique. Elle a sauvé hier la journée de huit heures en annulant

la loi que les Chambres avaient votée l'an dernier, et qui établissait la semaine de cinquante-quatre heures.

Ceux qui l'avaient adoptée avaient mal compté. Plus de cent mille voix de majorité leur ont donné tort.

Mais ce scrutin populaire dépasse les limites de la Suisse.

La réaction en Helvétie s'est servie des arguments que la réaction développait un peu partout dans l'Europe occidentale et centrale contre la nouvelle réglementation ouvrière.

Si les huit heures avaient été balayées dans les cantons, les réacteurs de France, de Belgique et d'ailleurs se seraient emparés du précédent.

Ce que la majorité du peuple suisse a repoussé hier, la majorité du peuple français le rejettera aux élections prochaines en chassant le bloc national, artisan de la vie chère, champion des bas salaires et des longues journées.»

Le Peuple, Bruxelles (socialiste):

« Venant après la défaite infligée en Belgique aux projets Devèze et Moyersoën, cette victoire, remportée par les travailleurs suisses, ne manquera pas de fortifier considérablement la situation de la journée de huit heures attaquée dans la plupart des États. Elle prouve que les assises de la convention de Washington sont solides et que la tempête soulevée contre elle par des réactionnaires et des capitalistes trop intéressés n'agit que des couches superficielles de la population. Les huit heures seront maintenues.

Dans un ordre d'idées, ce résultat du referendum helvétique procurera à MM. Devèze et Moyersoën une consolation relative. Lors de leur prochain voyage en Suisse, ils ne seront pas embarrassés pour trouver des compagnons d'infortune avec qui ils pourront dissiper l'ennui des jours de pluie en échangeant des doléances.»

Le Peuple, Paris (syndicaliste):

« Le scrutin marque une éclatante victoire de nos amis.

Malgré l'action persévérante des groupements patronaux, les organisations syndicales l'ont emporté à une belle majorité. Nous les en félicitons bien sincèrement.

Ce succès ne sera pas sans influence sur la législation du travail dans les autres pays où il contribuera au maintien des huit heures.»



Les résultats officiels de la votation du 17 février 1924

Le Conseil fédéral publie dans la *Feuille fédérale* les résultats définitifs de la votation populaire sur le projet de loi modifiant l'article 41 de la loi sur les fabriques. Les partisans du maintien des dispositions légales actuelles sur la journée de huit heures ont réuni 436,180 voix contre 320,668 allant aux révisionnistes. Le nombre des électeurs inscrits est de 995,663, dont 766,505 prirent part au vote. Le total des bulletins blancs ou nuls est de 9657.

Voici les résultats par cantons. Nous mettons en regard de chaque canton le nombre des signatures recueillies pour demander le referendum. Rappelons à cet effet que le nombre de signatures requises par la loi pour qu'une question soit soumise au vote populaire est de 30,000:

Cantons	Oui	Non	Signatures recueillies en 1922	Citoyens possédant le droit de vote
Zurich	41,964	80,595	46,464	145,818
Berne	58,425	72,610	32,103	180,208
Lucerne	15,093	14,760	5,581	46,912
Uri	1,656	2,788	1,296	5,740
Schwyz	4,194	6,211	1,998	16,684
Unterwald-le-Haut	1,917	929	65	4,672
Unterwald-le-Bas	1,318	796	—	3,578
Glaris	1,197	5,242	3,404	9,082
Zoug	2,372	3,637	1,263	8,152
Fribourg	17,058	8,541	2,424	35,547
Soleure	7,342	20,464	10,200	35,039
Bâle-Ville	6,657	22,116	11,790	34,381
Bâle-Campagne	4,192	12,685	5,183	21,496
Schaffhouse	4,311	6,705	3,485	12,331
Appenzell Rh. ext.	6,015	5,171	1,558	13,811
Appenzell Rh. int.	1,656	757	20	3,313
St-Gall	25,061	33,276	11,931	68,656
Grisons	13,021	8,897	2,720	29,469
Argovie	20,225	33,834	18,083	61,670
Thurgovie	15,317	13,825	5,576	33,918
Tessin	7,736	14,503	6,351	36,331
Vaud	36,920	22,724	9,931	83,520
Valais	11,413	11,292	3,631	33,503
Neuchâtel	7,910	16,733	11,577	33,586
Genève	6,948	17,086	6,609	38,246
Total	320,668	436,180	203,233	995,663



A la commission syndicale suisse

La commission syndicale suisse qui s'est réunie les 5 et 6 mars à Olten, comprenait 72 délégués de 17 fédérations et de 18 cartels syndicaux.

Le rapport du comité syndical, qui a été publié dans la *Revue syndicale* du 1er mars, fut adopté conformément aux propositions faites. Il y eut divergence sur un seul point: Contrairement à la proposition du comité, il fut décidé de maintenir la commission spéciale qui fut instituée en son temps pour lutter contre la révision de l'article 41 de la loi sur les fabriques et de lui donner des compétences plus étendues.

Les camarades Greulich, Schürch, Marti, Heri, Pauli, Stähli et Büchi furent ensuite confirmés comme membres de la commission fédérale des fabriques et proposés comme tels au Conseil fédéral.

A la demande du Conseil fédéral, le camarade Schürch fut désigné comme délégué à la sixième conférence internationale du travail qui doit avoir lieu cette année, en juin, à Genève. La commission désigna à l'intention du Conseil fédéral plusieurs camarades comme conseillers techniques pour la dite conférence. Un siège de conseiller technique est laissé à la disposition de la Fédération suisse des sociétés d'employés.

La commission décida, sur la proposition des ouvriers sur bois, de renvoyer en automne le congrès syndical ordinaire, qui était prévu pour le 4 juillet à Lausanne.

Plusieurs résolutions furent adoptées après d'intéressantes discussions:

Résolution concernant le vote du 17 février.

« La commission syndicale suisse prend connaissance avec enthousiasme du résultat du vote populaire du 17 février 1924 concernant la prolongation de la durée du travail. La grande majorité du peuple suisse a manifesté par là son désir de maintenir cette belle conquête ouvrière des 48 heures de travail.